

A – CONDITIONS GÉNÉRALES

A.1 – Pour participer à l'événement *Picvetia 2026*, les participants doivent lire et accepter les présentes conditions. Les personnes qui ne peuvent pas prouver qu'elles ont lu ou accepté ces conditions se verront refuser l'accès et ne pourront pas utiliser les outils informatiques fournis.

A.2 – Les présentes conditions ont été rédigées en anglais, allemand, français et italien, conformément aux lois et règlements suisses en vigueur.

A.3 – Les conditions peuvent être consultées et téléchargées ici. Elles seront également envoyées aux participants sélectionnés avec l'e-mail de confirmation.

A.4 – Les participants peuvent explorer les profils d'autres membres sur le serveur Discord de *Picvetia*, où ils trouveront des informations de contact complètes à des fins de réseautage. L'utilisation de Discord est considérée comme une condition essentielle à la participation.

A.5 – Il incombe aux participants de se familiariser avec Discord et d'apprendre à l'utiliser.

A.6 – Chaque personne inscrite doit accepter les conditions générales de contrat et de service requises pour l'utilisation du site web et du serveur Discord.

A.7 – Tous les membres sont tenus de fournir des informations exactes et véridiques.

A.8 – Les organisateurs s'efforceront d'assurer le bon fonctionnement du site web et du serveur Discord, mais informeront les participants que des interruptions peuvent survenir en raison de mises à jour ou de travaux de maintenance.

A.9 – Les organisateurs signalent également que l'utilisation d'Internet et des services électroniques peut exposer les participants à des risques tels qu'un accès malveillant par des logiciels malveillants ou des menaces concernant la sécurité des données personnelles par des tiers.

A.10 – L'accès à tous les systèmes pendant l'événement nécessite un compte Discord. L'utilisation d'un compte Instagram est également recommandée pour encourager l'interaction entre les participants.

A.11 – Afin de faciliter l'organisation des séances photo et des déplacements associés, une carte interactive est disponible sur Discord. La carte contient des instructions pour accéder à chaque lieu ainsi qu'un lien vers les images correspondantes.

A.12 – Pour faciliter la communication entre l'organisation et les participants, un serveur Discord fermé sera mis en place. Ce serveur servira de plateforme permettant aux participants de créer des liens facilement, d'échanger des informations et d'obtenir des détails supplémentaires qui ne figurent pas sur le site web.

A.13 – En cas de signalement d'infractions aux présentes conditions ou aux normes de comportement social, l'organisation prendra immédiatement les mesures appropriées. Les signalements de ce type doivent être transmis à l'organisation via le formulaire de contact disponible sur le site web.

B – INSCRIPTION

B.1 – Toute personne peut poser sa candidature pour l'événement sur le site web de Picvetia et consulter ou télécharger le règlement. Une adresse e-mail valide et active est requise pour l'inscription. L'inscription est possible sur le site web à la période indiquée par l'organisateur.

B.2 – Pour s'inscrire, les participants doivent remplir un formulaire d'inscription et indiquer expressément leur intention de participer à l'édition actuelle de Picvetia. Ils autorisent les organisateurs à collecter et à utiliser leurs données personnelles exclusivement à des fins liées à l'événement.

B.3 – Le fait de remplir le formulaire d'inscription implique que chaque membre reconnaît avoir lu et accepté l'intégralité du règlement. Cela constitue également un accord avec l'organisation Picvetia et exprime un engagement personnel à respecter les règles établies.

B.4 – Les résultats de la sélection seront communiqués individuellement par e-mail à tous les candidats le **6 novembre 2025**.

B.5 – L'e-mail de confirmation envoyé aux participants acceptés contient des informations importantes de l'organisation et doit être lu attentivement. Il comprend également la décharge de responsabilité, qui doit être signée et renvoyée.

B.6 – Les inscriptions en binôme entre cosplayers ou photographes sont autorisées. Toutefois, les inscriptions mixtes, par exemple un photographe et un cosplayer ensemble, ne sont pas acceptées. De plus, les duos sélectionnés doivent planifier et participer à **au moins 80 %** des séances photo ensemble. Les **20 %** restants correspondent à deux séances pouvant être réalisées individuellement.

Les duos ou groupes formés entre participants solos sélectionnés peuvent être créés librement.

B.7 – Seul un nombre limité de participants sera accepté, réparti équitablement entre photographes/vidéastes et cosplayers. Les organisateurs se réservent le droit d'examiner chaque candidature et de décider selon les critères suivants :

Critères pour les cosplayers

Critères pour les photographes

Comme indiqué au point B.4, les résultats du processus de sélection seront communiqués le **6 novembre 2025**. Chaque candidat recevra un e-mail individuel l'informant des résultats. Les personnes sélectionnées devront confirmer leur participation en versant les frais correspondants sur le compte bancaire ou PayPal de l'événement dans les délais impartis. Les informations de paiement seront incluses dans l'e-mail. Les participants qui ne confirment pas à temps seront considérés comme exclus. Les frais de participation ne seront pas remboursés en cas d'exclusion ou de retrait.

B.8 – Après la date limite de paiement, les liens vers le serveur Discord exclusif seront envoyés par e-mail.

B.9 – Comme indiqué au point B.7, les participants qui ne confirment pas leur participation par le paiement dans le délai fixé seront retirés de la liste de sélection. Étant donné la rigueur des critères de sélection, il est fortement recommandé de ne s'inscrire que si l'on est certain de pouvoir participer. Cela garantit une bonne organisation et un minimum d'absences.

B.10 – Une liste d'attente de **10 places** est prévue pour combler les désistements. L'organisation n'a aucune obligation d'informer les candidats de leur position exacte sur la liste. Les personnes sélectionnées depuis cette liste recevront un e-mail le moment venu.

B.11 – L’organisation rappelle à tous les participants admis qu’un canal dédié à la recherche de créneaux est disponible sur le Discord de Picvetia. Afin d’optimiser la planification et la coordination, les participants sont encouragés à utiliser ce portail.

B.12 – L’accord reste valable pour la durée de l’événement et jusqu’à la livraison des photos par les photographes aux cosplayers.

B.13 – Pour participer à l’événement, il est obligatoire de signer et d’envoyer la décharge de responsabilité à l’avance. Pour accéder à toutes les zones de l’événement, il est recommandé de récupérer son badge personnalisé.

B.14 – Il est rappelé que l’événement est privé ; les photographes ou cosplayers non accrédités ne seront pas acceptés.

C – DURÉE ET CLÔTURE

C.1 – *Picvetia 2026 se déroulera sur trois jours, du **10 au 12 avril 2026**, dans la région de Locarno-Bellinzona et comprendra des lieux situés dans un rayon de 45 minutes de trajet.*

D – ZONES DE L’ÉVÉNEMENT, CARTE ET LIEUX

D.1 – *Le point d’information constituera le siège principal et le lieu de rencontre officiel.*

D.2 – *Les participants disposeront d’un lien Google Maps interactif leur permettant d’accéder facilement à chaque lieu.*

D.3 – *Chaque lieu figurant sur la carte Picvetia est présenté sur Discord avec une galerie d’images. Les itinéraires et les règles spécifiques à chaque lieu y sont également disponibles.*

D.4 – *L’organisation ne peut pas assurer le transport des participants vers les lieux de prise de vue. Bien que des volontaires puissent être disponibles pour prêter assistance en cas de besoin, leur intervention est réservée aux situations de nécessité absolue ou d’urgence. Les participants doivent donc planifier leurs déplacements en conséquence.*

D.5 – *L’événement offre aux participants l’accès à un large choix de lieux. Il est fortement recommandé de consulter attentivement la carte, les horaires d’ouverture et de fermeture ainsi que les règles propres à chaque lieu avant de planifier les séances photo. Cela garantit une planification efficace et bien informée.*

D.6 – *Bien que l’utilisation de lieux extérieurs à ceux proposés ne soit pas interdite, l’organisation décline toute responsabilité pour les incidents survenus sur des sites non désignés. Il est fortement conseillé de contacter l’organisation avant d’utiliser des zones présentant des conditions de sécurité incertaines.*

E – LICENCES ET IMAGES

E.1 – *Le participant déclare détenir les droits d’utilisation des images envoyées lors de l’inscription ou être légalement autorisé à utiliser les œuvres présentées.*

E.2 – *En cas de litige impliquant l’organisation et résultant d’une plainte déposée par un tiers à l’encontre d’un participant, ce dernier devra rembourser à l’organisateur tous les frais engagés,*

notamment les frais de représentation juridique à compter du dépôt de la plainte ainsi que toute indemnisation.

E.3 – *L'objectif de l'événement est la création de matériel photographique et vidéo. Compte tenu de l'ampleur du travail requis, l'organisation fixe un délai raisonnable de livraison des images allant jusqu'à **huit mois**. Au-delà de ce délai, les cosplayers qui n'auraient pas reçu le matériel promis sont invités à en informer l'organisation.*

Ce paragraphe est de nature dispositive et permet aux participants de convenir entre eux d'un délai plus long. En l'absence de preuve d'un tel accord, les dispositions du premier paragraphe s'appliquent.

E.4 – *L'utilisation des images est autorisée pour la publication sur des sites web personnels et les réseaux sociaux, ou pour l'impression dans le cadre d'expositions ou de concours. La vente de tirages est autorisée uniquement avec le consentement de toutes les parties concernées (cosplayer, photographe, Picvetia).*

E.5 – *Pour les créneaux d'une durée d'une heure ou plus, les photographes s'engagent à fournir au cosplayer au moins trois images, sauf accord contraire. Ils sont encouragés à partager davantage de photos s'ils le souhaitent. Il est strictement interdit de vendre des images ou des retouches.*

E.6 – *Le participant accepte de mettre son image à disposition à des fins promotionnelles pour Picvetia. Les participants doivent fournir à l'organisation, sur demande, des photographies, vidéos ou autres matériels, même sans ajout de logos, si cela est explicitement demandé. Ce contenu pourra être utilisé à des fins promotionnelles sur divers canaux ou publié sur les plateformes de Picvetia. L'organisation s'engage à mentionner les contributeurs dans tous les cas.*

E.7 – *Les photos de l'événement publiées en ligne doivent mentionner clairement l'événement. Sur les réseaux sociaux où Picvetia est présent, l'événement doit être identifié. Les hashtags #Picvetia et #Picvetia2025 peuvent être utilisés. Sur Instagram, l'événement doit être invité comme partenaire de collaboration, mais Picvetia ne peut garantir l'acceptation de toutes les demandes.*

E.8 – *Lors de la publication de photographies, vidéos ou autres contenus réalisés pendant Picvetia, les participants doivent identifier les personnes représentées en indiquant le nom de leur page ou de leur profil personnel. Cette pratique garantit la reconnaissance appropriée des personnes impliquées et renforce la visibilité sur les différentes plateformes sociales.*

F – RESPONSABILITÉS ET INTERDICTIONS

F.1 – *L'organisation n'assume aucune responsabilité pour les dommages causés par des tiers (y compris d'autres participants).*

F.2 – *Le participant doit respecter les règles et les usages de chaque structure ou lieu où se déroule Picvetia.*

F.3 – *Durant l'événement, certains lieux peuvent avoir un accès restreint en raison de leur fragilité ou de leur état et peuvent présenter des risques. Pour cette raison, l'organisation ne saurait être tenue responsable des dommages causés aux personnes ou aux biens. C'est pourquoi la signature préalable de la décharge de responsabilité est obligatoire.*

F.4 – Les règles spécifiques à chaque lieu sont disponibles dans les canaux correspondants sur Discord. Elles doivent être lues et respectées.

F.5 – Les participants doivent immédiatement réparer ou compenser tout dommage causé par eux-mêmes ou par des tiers dans les lieux où se déroule Picvetia.

F.6 – Les participants doivent ramasser leurs déchets et laisser les lieux dans l'état où ils les ont trouvés.

F.7 – Tous les participants doivent adopter un comportement correct et témoigner du plus grand respect envers les autres ainsi qu'envers les lieux mis à disposition. L'organisation se réserve le droit d'expulser toute personne ne respectant pas ces conditions.

F.8 – Il est strictement interdit de modifier, déplacer ou altérer quoi que ce soit dans les lieux mis à disposition sans l'autorisation préalable des organisateurs ou des propriétaires.

F.9 – Il est formellement interdit de prendre des « photos volées » de cosplayers participant à d'autres séances. Cette mesure vise à garantir la création d'images uniques et à maintenir une atmosphère calme et respectueuse pendant l'événement.

F.10 – Il est strictement interdit aux participants de recevoir une rémunération pour les créneaux photo. Toutefois, une participation raisonnable aux frais liés à l'organisation du décor (par exemple la location d'un cheval ou des prestations comme le feu) est autorisée. Cette participation doit uniquement couvrir des dépenses partagées ou individuelles convenues entre les deux parties concernées.

F.11 – Toute séance portant atteinte à la décence publique de l'événement est interdite. La nudité ainsi que les contenus suggestifs, érotiques ou similaires sont strictement prohibés durant Picvetia.

F.12 – Les participants ne doivent pas :

- Téléverser de contenu illégal ;
- Adopter un comportement contraire à la loi ou visant à la contourner ;
- Enfreindre les règles de bonne conduite sociale ;
- Utiliser les services électroniques d'une manière perturbant leur fonctionnement ou causant des problèmes à l'organisateur ou aux autres participants.

F.13 – Les photographes et les cosplayers doivent adopter un comportement adéquat pendant l'événement, avec l'obligation absolue de respecter autrui. Une attitude et un langage corrects sont obligatoires.

F.14 – Pendant la durée de l'événement, il est strictement interdit aux participants de conclure des accords ou d'organiser spontanément des séances avec des personnes non inscrites et n'ayant pas suivi le processus de sélection habituel. Ce type de comportement ou la participation à de telles pratiques entraînera l'expulsion de l'événement en cours ainsi que l'exclusion des éditions futures.

F.15 – Toutes les informations transmises par l'organisateur aux participants doivent être considérées comme confidentielles et privées. Il est donc strictement interdit de les divulguer sans l'accord direct de l'organisation.

G – RÉCLAMATIONS

G.1 – Les réclamations concernant Picvetia ou l'un des services proposés peuvent être adressées à l'organisation par e-mail à info@picvetiaevent.ch. L'organisation y répondra dès que possible.

G.2 – La réclamation doit contenir une description précise de la situation signalée, les noms des participants concernés, le motif de la plainte et toutes les informations nécessaires à la compréhension complète de la situation. Toutes les réclamations resteront strictement confidentielles au sein de l'organisation.

G.3 – Bien que l'organisation s'engage à traiter les réclamations dans les plus brefs délais, les données reçues seront analysées dans un délai maximal de **14 jours calendaires** à compter de la date de réception.

H – ASSISTANTS ET ACCOMPAGNANTS

H.1 – Le nombre d'assistants n'est pas limité.

H.2 – Tous les participants peuvent être accompagnés sans restriction ; toutefois, les accompagnants n'auront pas accès aux zones privées ou restreintes afin de ne pas déranger les autres participants.

H.3 – Les assistants accrédités recevront également un badge personnalisé.

H.4 – Les participants doivent inscrire leurs assistants à l'aide d'un formulaire spécifique, à remplir avec leurs informations personnelles.

H.5 – Les frais d'inscription des assistants doivent être payés, après inscription, sur le compte bancaire ou PayPal de Picvetia.

H.6 – Le non-respect de l'une de ces conditions rend la demande d'accréditation de l'assistant invalide.

I – RETRAITS

I.1 – Picvetia est un événement à nombre de participants limité et soumis à un processus de sélection rigoureux, tel que décrit aux points **B.9**, **B.10** et **B.11**. Bien qu'il soit possible de refuser la participation après réception de l'e-mail d'invitation ou d'acceptation envoyé par l'organisation, il est fortement recommandé d'aborder l'inscription et l'engagement envers l'événement avec prudence et sérieux.

I.2 – Après l'expiration du délai de paiement des frais de participation et en l'absence de communication de la part de la personne concernée, les participants n'ayant pas effectué le paiement seront considérés comme exclus de l'événement.

I.3 – En cas de retrait ou d'annulation ultérieure, une demande de désinscription doit être envoyée par e-mail à info@picvetiaevent.ch. L'absence de communication de retrait sera considérée comme injustifiée.

I.4 – En raison de la nature de l'événement, les retraits injustifiés jugés comme futiles par l'organisation entraîneront une exclusion de la prochaine édition.

J – EXPULSION

L’organisation se réserve le droit d’exclure un ou plusieurs participants dans les conditions suivantes.

J.1 – L’organisation exercera son droit d’expulsion lorsqu’un ou plusieurs participants enfreignent le règlement de Picvetia, la législation suisse ou les règles générales de bonne conduite.

J.2 – L’organisation exercera également ce droit lorsque qu’un ou plusieurs participants :

- *Téléversent du contenu illégal ;*
- *Agissent d’une manière enfreignant ou contournant la loi ;*
- *Ne respectent pas les règles de comportement social et de décence ;*
- *Se comportent de manière inappropriée envers d’autres participants ;*
- *Utilisent les services électroniques de manière à perturber leur fonctionnement ou à causer des problèmes à l’organisateur ou aux autres participants.*

K – CONTACTS

*Le formulaire disponible sur **picvetiaevent.ch/contact** peut être utilisé pour tout type de contact.*

Les réclamations peuvent être envoyées par e-mail à l’adresse suivante :

info@picvetiaevent.ch